



Appel à intentions d'articles

Souveraineté (et) numérique

Coordonné par Benjamin Loveluck¹ et Françoise Daucé²

La souveraineté, qui désigne à la fois l'autorité étatique sur une population au sein d'un territoire donné et la capacité, pour ce même État, d'agir de manière indépendante sur le plan international, connaît une mutation profonde à l'épreuve du numérique. L'essor des infrastructures de télécommunication, des flux transfrontaliers de données et des technologies émergentes bouscule les conceptions du pouvoir, le fonctionnement institutionnel et parfois les procédures démocratiques. Inversement, le tropisme anti-étatique qui a longtemps dominé la gouvernance du numérique se trouve ébranlé par la recrudescence d'initiatives juridiques, réglementaires ou politiques visant à en contrôler l'orientation et les effets – en particulier le poids économique et politique acquis par les multinationales du secteur ou Big Tech, elles-mêmes parfois comparées à des États-nations. Ainsi le modèle originel de « l'internet ouvert de la Silicon Valley » est désormais remis en cause et les appels à une (ré)affirmation de l'État se multiplient.

Des pays autoritaires tels que la Chine ou la Russie ont de longue date revendiqué, chacun à leur manière, un rôle pour la puissance publique dans la gouvernance du numérique, ainsi qu'une capacité étendue de contrôle aussi bien sur les infrastructures que sur les contenus en circulation. Par ailleurs rétrospectivement, les interdépendances tissées par l'internet mondial se présentent comme des leviers au service de l'hégémonie américaine. En 2013, E. Snowden révéla l'ampleur de la surveillance des télécommunications par les États-Unis, rendue possible par la domination des entreprises américaines du secteur. Plus récemment, en 2025, les mesures de rétorsion de l'administration Trump contre la réglementation européenne ont illustré à la fois le front commun formé par la puissance publique américaine avec ses champions technologiques, et les relations de dépendance voire les profondes vulnérabilités des pays européens liées à un recours massif aux infrastructures et services transatlantiques. En outre, l'essor de technologies telles que les cryptomonnaies interrogent la capacité pour les États de mener à bien leurs politiques monétaires et fiscales, tandis que le développement de l'intelligence artificielle s'accompagne non seulement d'investissements financiers colossaux mais d'exactions environnementales et d'emprises foncières considérables, qui appellent à des arbitrages voire à des positionnements stratégiques de la part des États.

De manière plus générale, la trajectoire du développement technologique, le durcissement des régimes politiques et la multiplication des conflits s'accompagnent d'une réaffirmation des enjeux régaliens dans la sphère numérique. Dans ce contexte, la souveraineté numérique – ainsi que des notions connexes telles que la souveraineté des données ou encore la souveraineté

¹ CERSA/Université Paris-Panthéon-Assas, Benjamin.Loveluck@assas-universite.fr

² CERCEC/EHESS, francoise.dauce@ehess.fr

technologique – sont invoquées comme des dimensions centrales de l'autodétermination : l'intervention des gouvernements dans le domaine numérique doit permettre de défendre les intérêts des citoyens, stimuler l'innovation, porter des objectifs stratégiques ou encore assurer la sécurité nationale ; mais aussi dans certains cas préserver des « valeurs » (démocratiques, libérales ou au contraire conservatrices) voire se prémunir contre un possible « colonialisme numérique ».

Cependant, que désigne la souveraineté dans le domaine numérique et comment s'incarne-t-elle ? Celle-ci a fait l'objet d'interprétations variées et a donné lieu à des choix réglementaires, politiques et techniques contrastés, à de multiples échelles (locales, nationales, régionales). L'UE par exemple s'est d'abord attachée à défendre des principes communs en matière de protection des données, de concurrence ou de régulation des contenus, en suivant une voie avant tout réglementaire. Mais la souveraineté numérique peut aussi servir de justification commode à un contrôle centralisé des infrastructures numériques nationales à des fins répressives. Avant de mener la guerre contre l'Ukraine, la Russie a poursuivi un effort de long terme pour établir un « internet souverain », tandis que la Chine a construit dès le départ un espace numérique bridé et filtré, qui permet d'étendre le contrôle des populations. À l'inverse, des revendications alternatives de souveraineté numérique ont très tôt émergé qui ne reposent ni sur les frontières territoriales ni sur le pouvoir étatique, mais qui sont fermement ancrées du côté des utilisateurs et de la société civile à travers des choix infrastructurels fondés sur la décentralisation et les communs.

L'objectif de cet appel à contributions est d'éclairer ces différents enjeux, aussi bien sur un plan empirique que conceptuel, à différentes échelles – des plus internationales aux plus locales et dans différents contextes. Il s'agit de mieux comprendre ce que recouvre l'autodétermination dans le champ numérique, à partir de travaux relevant notamment de la science politique, de la sociologie de la régulation, de la sociologie des sciences et techniques, de l'économie politique et des relations internationales. À titre indicatif, les propositions pourront s'inscrire dans les trois axes suivants :

1. Redéfinir la souveraineté à l'ère numérique : cadres conceptuels et outils méthodologiques

Quels sont les apports et limites des traditions politiques et juridiques pour penser la souveraineté numérique, et quelle est la pertinence de cette notion ? Comment saisir les compromis entre liberté d'expression, sécurité, création de valeur économique, protection des données ? Comment établir et mesurer les différentes dépendances numériques ? Cet axe invite à revisiter les théories de la souveraineté et les formes de pouvoir à l'aune du numérique dans un moment historique marqué par la montée des conservatismes ainsi que des rivalités internationales.

2. Infrastructures, marchés et régulation du numérique : approches comparatives

La diversité des approches nationales et régionales révèle une pluralité de modèles : contrôle strict et (re-)territorialisation en Chine, expansionnisme autoritaire en Russie, régulation par le droit au sein de l'Union européenne, stratégies d'autonomisation industrielle et d'accès aux marchés, défense des espaces informationnels et encadrement des contenus. Cet axe encourage des analyses comparatives des politiques numériques et des formes de régulation, tout en interrogeant le rôle des organisations internationales et la concurrence des normes technologiques mondiales en contexte de crise.

3. Des souverainetés numériques plurielles ? Perspectives non étatiques et modèles alternatifs

Au-delà des acteurs étatiques, de nouvelles conceptions émergent portées par des initiatives citoyennes ou des projets émancipateurs. Face aux entreprises technologiques qui exercent une influence normative croissante, des approches communautaires proposent des alternatives décentralisées aux modèles promus par les grandes plateformes du numérique. Cet axe invite à analyser comment ces propositions redessinent les frontières de la souveraineté, imaginent des communs numériques et ouvrent la voie à une vision plus distribuée du pouvoir, dans un contexte marqué par la fragmentation d'internet, les technologies émergentes telles que l'IA et les enjeux environnementaux.

Calendrier prévisionnel

Nous vous demandons d'adresser au secrétariat de rédaction (aurelie.bur@enpc.fr) pour le **1^{er} juin 2026**, des intentions de contribution (2 pages présentant objet, question de recherche, inscription dans la littérature, méthodologie et résultats) **exclusivement au format Word**.

La soumission de la première version des articles retenus (60 000 signes, notes et espaces compris) est attendue le 30 octobre 2026, la publication du dossier est prévue au second semestre 2027.

Vous trouverez plus d'informations, notamment les consignes aux auteurs sur le site de la revue : <https://www.revue-reseaux.fr/consignes-aux-auteurs/>